



SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL

L'approche consistant à contractualiser au cas par cas la sécurité dans chaque projet de mise en nuage montre ses limites, les offres étant le plus souvent packagées ; de plus, il est également illusoire d'inciter chaque client à procéder à des audits réguliers des services offerts.

Une approche unifiée autour d'un référentiel a été préférée, favorisant ainsi l'émergence et la promotion d'offres qualifiées, les offreurs disposant d'un cadre stable dans lequel s'inscrire pour aller vers la qualification et les usagers pouvant baser leur confiance sur cette qualification.

Le référentiel de qualification de prestataires proposant une offre de services en nuage couvre les trois types d'activité (SaaS, PaaS et IaaS), et se décline selon deux niveaux de sécurité :

- niveau élémentaire correspondant aux exigences portées par la PSSIE ;
- niveau standard correspondant à une protection accrue, visant le traitement de données de niveau Diffusion Restreinte.

Les exigences sont déclinées en 14 chapitres, sont relatives au prestataire et portent notamment sur le contrôle d'accès et gestion des identités, la cryptologie, la sécurité liée à l'exploitation et la gestion des incidents liés à la sécurité de l'information. Ces exigences seront vérifiées au travers d'un audit des lieux liés à la prestation visée par la qualification.